



Relevé de décision

Objet : Forfait VOD 2024 pour les salariés d'Orange SA
Prise d'effet : 01/01/2024
Liste de diffusion : Membres du COMEX, DRH des divisions d'Orange SA
Date : 29 décembre 2023

La décision du 23 décembre relative au forfait VOD 2023 pour les salariés Orange SA arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est décidé de reconduire ce forfait VOD pour le même montant (120 euros) pour l'année 2024.

La souscription au forfait 2024 sera ouverte dès le mois de janvier 2024. Pour mémoire, cet avantage en nature constituant un élément de rémunération, il est intégré à l'assiette des cotisations, des contributions sociales et de l'impôt sur le revenu conformément à la législation applicable.

La présente décision est prise pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2024 inclus

Eric Bousquet
Directeur de la Coordination et de la Mutualisation RH France